



COOPÉRATIVES ÉNERGÉTIQUES: UNE PRISE DE POUVOIR CITOYENNE

Paul Zens

Eurosolar Lëtzebuerg asbl

La transition énergétique, souvent perçue sous un prisme technique et économique, représente aussi une opportunité de transformation sociétale. C'est pourquoi, selon Paul Zens, président d'Eurosolar Lëtzebuerg, il est essentiel de l'aborder sous l'angle de la justice sociale pour construire un système énergétique équitable et résilient. Les coopératives et communautés énergétiques qui émergent, encouragées par les réglementations européennes et dont il existe quelques exemples au Luxembourg, montrent la voie en produisant et partageant de l'énergie verte à l'échelle locale. Explications.

Pour une transition socialement juste

La transition énergétique est sans nul doute une affaire technique, technologique, voire économique et financière, mais, peu importe sous quel angle elle est envisagée, elle représente aussi une formidable occasion de changer de paradigme. «Chez Eurosolar, nous considérons que nous pouvons construire un système énergétique plus équitable et résilient, dont tous les membres bénéficieront, parce que la transition s'aborde aussi sous le prisme de la justice sociale. Pour réussir, il convient de confier un véritable rôle à chacun. Actuellement, nous sommes tributaires des décisions que prennent d'autres que nous. Si les oligopolistes décident d'augmenter le prix de l'énergie, nous le subissons. Dans notre vision des choses, l'énergie est un «fondamental» auquel tout le monde doit avoir accès, et même contribuer à sa production, sa transformation et son partage», estime Paul Zens.

De la coopérative à la communauté énergétique

Et des moyens d'y parvenir sont prévus par la loi, guidée par les réglementations européennes. Celles-ci, récemment ajustées, prévoient des modèles qui confient un rôle actif aux individus et leur permettent de participer économiquement à la transition. Les coopératives énergétiques, au nombre de treize au Grand-Duché, sont des entités dédiées à la production d'énergie renouvelable – éolienne ou photovoltaïque le plus souvent – et instituées par les citoyens intéressés en partenariat avec les pouvoirs locaux, à savoir les communes dans la majorité des cas. Toute l'électricité produite par ces coopératives est ensuite injectée dans le réseau.

«Chez Eurosolar, nous estimons que la même base légale permet d'aller plus loin et de créer plus que des coopératives, à savoir des communautés énergétiques; des organisations au sein desquelles l'électricité est non seulement produite mais aussi partagée et où les prix sont autodéterminés. La communauté énergétique, comme la coopérative, se rejoint sur base volontaire, mais se distingue par une plus

forte insertion dans la vie locale. Le contrôle effectif y est aux mains des citoyens, des non-spécialistes, certes, mais souvent bien renseignés sur le sujet et enclins à échanger entre eux sur leurs bonnes pratiques. Les derniers ajustements apportés aux différentes réglementations européennes en la matière suggèrent tout de même qu'une collaboration avec les petites et moyennes entreprises est souhaitable, car il est évident que l'installation et la mise en service des infrastructures nécessaires requièrent des compétences spécifiques et doivent être effectuées dans les règles de l'art!», déclare le président de l'asbl.



Aujourd'hui, l'UE offre à ceux qui le souhaitent une formidable opportunité d'agir plutôt que de subir



En plus de favoriser la participation citoyenne et l'indépendance, les énergies renouvelables exploitées au niveau local sont garantes d'une stabilité des prix et d'une facture allégée: le modèle de la communauté énergétique permet en effet une exonération de certaines taxes – relatives à l'utilisation du réseau notamment – lorsque l'électricité est partagée dans un rayon de 300 m. «Ces communautés contribuent donc à lutter contre la pauvreté énergétique à cet égard, mais pas seulement. Ce rapprochement entre et avec les citoyens permet de détecter précocement les signes de vulnérabilité d'un ménage, voire éviter la pauvreté énergétique par l'échange sur les bonnes pratiques endéans la communauté, sans que cela ne soit trop stigmatisant pour les personnes concernées», ajoute Paul Zens.

Un design sur mesure

Si le Luxembourg ne compte qu'une seule communauté de ce type actuellement, la e-community, les bonnes pratiques sont plus nombreuses à l'étranger. C'est ce qu'a pu découvrir

l'asbl en participant à l'European Energy Community Forum qui s'est tenu du 13 au 15 mai à Prague. Organisé par REScoop, un réseau de douze coopératives réparties dans sept pays européens dont est membre Eurosolar Lëtzebuerg, le forum a mis en lumière des communautés qui produisent et distribuent de l'électricité, mais aussi de la chaleur et du froid. «Les Pays-Bas recèlent d'exemples remarquables en matière de chauffage, notamment, où certaines communautés récupèrent la chaleur fatale d'entreprises du digital. Celles-ci produisent et partagent non seulement le chaud, mais aussi le froid. Il n'y a pas de modèle qui convienne à tous, chaque communauté peut développer un design sur mesure adapté à ses propres besoins», a pu constater Paul Zens.

De nouvelles habitudes à adopter

L'Union européenne entrevoit d'ailleurs un rôle grandissant pour les coopératives et communautés énergétiques. «Les dernières mises à jour des directives européennes sur les énergies renouvelables, la performance énergétique des bâtiments ou l'efficacité énergétique ainsi que de programmes comme «Fit for 55» ou encore la réforme du marché de l'électricité, qui sont peu à peu adoptées, et qui peuvent encore être perfectionnés dans leur transposition dans la législation luxembourgeoise, montrent clairement la voie à suivre. L'approche étant relativement neuve, nous observons cependant une certaine difficulté ou, du moins, lenteur à changer nos habitudes. Dans la situation actuelle, ceux qui ne veulent pas avancer sur la voie de la transition empêchent les autres de le faire. Aujourd'hui, l'UE offre à ceux qui le souhaitent une formidable opportunité d'agir plutôt que de subir. À eux de la saisir», conclut le président d'Eurosolar Lëtzebuerg.

Eurosolar Lëtzebuerg asbl
6, Jos Seyler Strooss
L-8522 Beckerich
www.eurosolar.lu